

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2024

---

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CD81

présenté par  
M. Thierry, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 12 :

« Un décret en Conseil d'État détermine les produits dont l'usage est considéré comme strictement essentiel qui sont exemptés de l'interdiction prévue à la première phrase du présent II. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se propose de reformuler la seconde phrase de l'alinéa 12 sans en modifier la portée.